

Guy et Marie Vaxelaire

La Bresse, le 7 février 2024

Objet : loi sur les dérives sectaires à

Ministres concernés ; Santé, Citoyenneté, Famille, Justice

Présidente assemblée nationale

Députés de la commission des lois + Députés du secteur

Au moment où l'opportunité semble se faire jour **pour pouvoir condamner, par une nouvelle loi, les dérives sectaires**, nous attirons votre attention sur le drame que nous avons vécu et vivons encore (bien qu'innocentés par 3 juridictions) depuis 15 ans. Connaissant bon nombre de cas semblables, nous souhaitons que ceci ne se reproduise plus !

En ce qui nous concerne, la procédure judiciaire a duré 6 ans avec une instruction démesurée à charge avec 1755 pièces ... par contre à décharge 6 commissions rogatoires décidées par le juge ne seront pas exécutées, 4 plaintes de notre part non instruites et 3 de notre fils et son épouse (toujours à nos côtés) déclarées perdues ...

Dès les premiers mois, nous avons communiqué les coordonnées et adresses des thérapeutes, énergicienne et psychiatre dans 2 départements différents Haute Savoie (avec ramification en Suisse) et Alpes du Sud qui, en réseaux, ont influencés nos filles en les accompagnant avec d'autres ... dans leurs dérives accusatrices de faits prétendus passés dans leur jeune enfance 28 et 30 ans plus tôt !

Au prétexte que les faux Souvenirs reconstitués ne soient pas une vérité judiciaire en France (dixit ce qui nous a été dit et écrit par un représentant de la justice) aucune suite n'a été donnée à nos plaintes même après nos non-lieux confirmés en Cour d'Appel.

Nous avons tenté de revoir les 4 petits enfants pas vus depuis leurs 1, 3 et 4 ans dont des jumeaux aînés qui viennent d'atteindre leur majorité mais en vain, ils restent dans le déni ! Que leur réserve l'avenir ? Pour chaque cas connu, les conséquences sont toujours désastreuses.

Ceci est d'autant incroyable, incompréhensif et révoltant que les enquêteurs avaient tous les éléments pour stopper et condamner ces dérives. C'est par ce que nous avons été engagés durant 37 ans dans la fonction élective en croyant à l'action publique que nous intervenons à nouveau.

Vous trouverez ci joint différentes pièces avec référence à des sites qui prouvent le bien fondé de notre requête ! Après la diffusion de notre livre mémoire, nous avons plus de retour de cas comparables que les affaires médiatiquement connues et condamnées par la rue !

Nous sommes d'autant écœurés qu'une non instruction semble avoir protégé certains cas au détriment de vrais victimes ! **SEULE LA JUSTICE DOIT INSTRUIRE A CHARGE ET DECHARGE encore faut-il que la loi le permette** ! De plus, elle devrait, nous semble-t-il, protéger aussi les innocents accusés à tort.

En espérant constater des avancées considérables en la matière, nous vous félicitons de vous saisir de ces sujets d'actualités qui dans l'ombre font énormément de dégâts humains et familiaux.

Soyez assurés Madame la Député, Monsieur Le Député de notre haute considération

Guy et Marie Vaxelaire